



Fédération Rhône-Alpes des Associations de  
Formation Médicale Continue  
AIN – ARDECHE – DROME - HAUTE-SAVOIE  
– ISERE – LOIRE – RHONE - SAVOIE  
46 cours F. Roosevelt 69006 LYON  
Président : Dr Jean STAGNARA  
Agrément CNFMC N° 100 136

## Charte de qualité

conseil d'administration

validation : 24 avril 2008

Les associations adhérentes à la Fédération s'engagent à respecter les critères suivants :

### Critères généraux :

- 1/ ADHESION ET PARTICIPATION A LA VIE DE LA FEDERATION
- 2/ INDEPENDANCE DE FONCTIONNEMENT: CHOIX DES SUJETS ET DES EXPERTS ETABLI PAR L'ASSOCIATION APRES IDENTIFICATION DES BESOINS ET INDEPENDAMMENT DE LA RECHERCHE DU FINANCEMENT
- 3/ L'ENSEMBLE DU PROGRAMME ANNUEL D'UNE ASSOCIATION DOIT ETRE LE REFLET DE SA COHERENCE ET DE SON INDEPENDANCE
- 4/ REALISER QUATRE ACTIONS EN SOIREE AU MINIMUM PAR AN, OU UN SEMINAIRE D'AU MOINS UNE JOURNEE
- 5/ FINANCEMENT : LE PARTENARIAT AVEC L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE EST POSSIBLE DANS LE RESPECT DE L'INDEPENDANCE ASSOCIATIVE. IL NE DOIT PAS ETRE EXCLUSIF, L'ASSOCIATION CONTRIBUANT SELON SES POSSIBILITES A LA REALISATION DES ACTIONS

### Critères spécifiques pour chaque action de FMC :

- 1/ ETABLIR UN PROJET-TYPE PREALABLE
- 2/ ETABLIR UNE LISTE D'EMARGEMENT SIGNEE
- 3/ DELIVRANCE D'ATTESTATIONS DE PRESENCE
- 4/ S'IL EXISTE UN PARTENARIAT AVEC L'INDUSTRIE : AU COURS DE L'ACTION DE FMC, PAS D'EXPOSE A L'INITIATIVE DU LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE. L'ESPACE D'EXPOSITION SERA SEPRE DES SALLES DE CONFERENCE
- 5/ EVALUATION DES QUALITES DE L'ACTION ET DE L'ACQUISITION DES CONNAISSANCES
- 6/ EVALUATION DES PRATIQUES